

## L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de Hyloris s'est tenue aujourd'hui

### La communication des résultats semestriels 2024 sera reportée

- Mme Revital Rattenbach et M. Vincent Van Dessel ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs indépendants.
- Les résultats semestriels 2024 devraient être annoncés au plus tard le vendredi 4 octobre 2024.

**Liège, Belgique – 30 septembre 2024 - 22:30 CET – Information réglementée – Information privilégiée - Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles : HYL)**, une société biopharmaceutique spécialisée qui s'engage à répondre à des besoins médicaux non satisfaits en réinventant des médicaments existants, annonce aujourd'hui la tenue de son assemblée générale<sup>1</sup> de 2024, initialement prévue le 11 juin 2024.

Hyloris est heureux d'annoncer la nomination de Mme Revital Rattenbach et de M. Vincent Van Dessel en tant que nouveaux administrateurs indépendants, ainsi que la reconduction de M. Marc Foidart en tant qu'administrateur indépendant.

M. Thomas Jacobsen (Co-CEO de Hyloris) a déclaré : « Nous sommes convaincus que l'expertise et la valeur ajoutée des administrateurs indépendants, combinées à l'expérience des autres administrateurs qui ont été reconduits, permettront de soutenir Hyloris dans l'amélioration continue de ses opérations, en particulier dans les domaines de la gouvernance interne et de la conformité. »

Les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale représentaient 59,40 % des actions de la société. La réunion a été suivie par des actionnaires présents physiquement et par procuration.

La publication des résultats semestriels 2024 sera retardée et est désormais attendue au plus tard le 4 octobre 2024. Bien que l'audit des résultats semestriels 2024 soit presque terminé, la société, en consultation avec l'auditeur, évalue encore l'impact potentiel sur ses états financiers concernant la récupération de 50 % des coûts liés au litige avec AltaThera de la part de notre partenaire de développement, à la suite de la récente décision de l'American Arbitration Association du 13 septembre 2024.

#### À propos de Hyloris Pharmaceuticals SA

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée dans l'innovation, la reformulation et le repositionnement de médicaments existants afin de répondre à de nombreux besoins en matière de soins de santé et d'apporter des améliorations significatives aux patients, aux professionnels et aux organismes de soins de santé.

La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur l'exploitation des voies réglementaires existantes, telles que la voie 505(b)2 de la FDA aux États-Unis ou des voies réglementaires similaires dans d'autres régions, qui sont spécifiquement conçues pour les produits

<sup>1</sup> Voir <https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/>



pharmaceutiques dont la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Ce type de voie réglementaire peut réduire la charge clinique nécessaire à la mise sur le marché d'un produit, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques.

Hyloris a constitué un vaste portefeuille breveté de 19 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, susceptibles d'offrir des avantages significatifs par rapport aux alternatives disponibles. Deux produits sont actuellement en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement non opioïde de la douleur post-opératoire. En dehors de son axe stratégique principal, la société a également 1 produit générique à haute barrière approuvé et lancé aux États-Unis et 2 produits génériques à haute barrière en cours de développement.

Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez [www.hyloris.com](http://www.hyloris.com) et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

**Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris :**

Stijn Van Rompay, co-CEO  
[stijn.vanrompay@hyloris.com](mailto:stijn.vanrompay@hyloris.com)  
+32 (0)4 346 02 07

Thomas Jacobsen, co-CEO  
[thomas.jacobsen@hyloris.com](mailto:thomas.jacobsen@hyloris.com)  
+32 (0)4 346 02 07

**Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives**

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.